



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Situation préoccupante de la filière laitière

Question écrite n° 15188

Texte de la question

M. Denis Fégné attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire sur la grave crise que traverse actuellement la filière laitière. Depuis le début de l'année, les producteurs et productrices de lait subissent une chute importante du prix du lait, estimée à près de 100 euros pour 1 000 litres sur un an, alors même que les charges de production continuent d'augmenter, notamment le coût du GNR. Cette situation fragilise fortement les revenus paysans. Cette baisse s'explique principalement par une situation de surproduction à l'échelle européenne et mondiale. Malgré la diminution du cheptel laitier, la production continue d'augmenter grâce à l'intensification des élevages et à la hausse de la productivité par vache. Ainsi, la collecte européenne aurait progressé de 5 % en 2025 par rapport à 2024. Dans le même temps, la demande ne suit pas cette évolution, entraînant un déséquilibre durable du marché. À l'échelle internationale, les cinq principales zones exportatrices mondiales (États-Unis d'Amérique, Nouvelle-Zélande, Australie, Union européenne et Argentine) ont enregistré une hausse de plus de 6,5 milliards de litres collectés début 2026 par rapport à l'année précédente. En France, les industriels et les coopératives ont répercuté cette situation par d'importantes baisses du prix payé aux producteurs. La tendance est encore plus marquée dans plusieurs pays européens, à l'image de la Belgique où certains prix sont descendus autour de 300 euros pour 1 000 litres. Lors du Conseil agriculture de l'Union européenne du 30 mars 2026, la Belgique, soutenue par plusieurs États membres, a demandé l'activation de mesures d'urgence, notamment un mécanisme de réduction volontaire de la production financé par la réserve de crise européenne, ainsi qu'une revalorisation du prix d'intervention. Or la régulation des volumes demeure indispensable pour garantir des prix rémunérateurs et préserver le revenu des éleveurs. Plusieurs acteurs du secteur estiment toutefois qu'une régulation uniquement volontaire pourrait ne pas suffire à enrayer la crise actuelle. Une réduction obligatoire des volumes, ramenant la production au niveau de 2024, hors agriculture biologique et filières sous signe de qualité, est notamment évoquée. Malgré les alertes adressées au Gouvernement avant ce Conseil européen, la France n'a pas pris position publiquement en faveur de ces mesures, contrairement à plusieurs autres États membres. Cette absence d'engagement suscite une forte incompréhension parmi les producteurs. Face à une crise qui s'aggrave et menace la pérennité de nombreuses exploitations, il lui demande quelles mesures concrètes elle entend mettre en œuvre pour protéger les producteurs et productrices laitiers et garantir un revenu digne et quelle position la France défendra lors du prochain Conseil agriculture de l'Union européenne prévu le 26 mai 2026, notamment concernant les outils de régulation de la production laitière.

Données clés

Auteur : [M. Denis Fégné](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15188

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : [Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire](#)

Ministère attributaire : [Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mai 2026